

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
La Charte paysagère du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon fixant le contenu et les modalités d'élaboration de la charte paysagère des parcs naturels du 24 mai 2017, est organisée une enquête publique relative à l'adoption du projet de charte paysagère.

Le projet consiste en la mise en place d'une charte paysagère pour le territoire du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

L'autorité à l'initiative du projet est le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

L'autorité compétente pour adopter la charte paysagère est le Pouvoir organisateur du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Le projet a fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales.

Cette enquête est lancée simultanément dans les 7 communes qui constituent le Parc naturel : Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Neufchâteau et Vaux-sur-Sûre.

Vous pouvez consulter les documents de la Charte paysagère et émettre vos remarques pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les bureaux des administrations communales concernées, à savoir Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Neufchâteau et Vaux-sur-Sûre. Des renseignements complémentaires peuvent y être obtenus, ainsi qu'auprès du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (Annick Burnotte – 063/60 80 86).

Toutes les modalités précises sont reprises sur le site internet de chaque commune ou sont affichées aux valves communales.

Pour l'ensemble des communes, l'enquête publique est ouverte le 01/12/22 et clôturée le 23/01/23 (suspension du 24/12 au 01/01).

La réunion de clôture aura lieu le lundi 23 janvier à 10h à l'Hôtel de ville (salle Brasseur).

Par le Collège,

Jean-Yves Duthoit

François Huberty

Directeur Général,

Bourgmestre,